

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 10 (1908)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: Nominations et distinctions.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(*Jahresb. der deutschen Mathematiker-Vereinigung*, t. IV, 1894-1895, § 172-173, et *Encyklopädie der Mathematischen Wissenschaften*, Bd. I, Teil. 2, Arithmetik und Algebra, 1900-1904, IC. 4b, p. 713).

« La fondation du prix a lieu sous les conditions suivantes : La *Königliche Gesellschaft der Wissenschaften in Göttingen* décidera en toute liberté à qui le prix doit être attribué. Elle refuse d'accepter tout manuscrit ayant pour objet de concourir à l'obtention du prix du théorème de Fermat ; elle ne prendra en considération que les Mémoires mathématiques qui auront paru sous forme de monographie dans des journaux périodiques ou qui sont en vente sous forme de volumes, en librairie. La Société prie les auteurs de pareils Mémoires de lui en adresser au moins cinq exemplaires imprimés.

« L'attribution du prix par la Société aura lieu au plus tôt deux ans après la publication du Mémoire à couronner. Cet intervalle de temps a pour but de permettre aux mathématiciens allemands et étrangers d'émettre leur opinion au sujet de l'exactitude de la solution publiée. »

Les lecteurs qui désirent des renseignements plus complets, pourront consulter les *Math. Ann.* (1908), ou le *Jahresber. der deutschen Mathematiker-Vereinigung* (1908, p. 111 à 113) ; ils y trouveront quelques remarques de M. Klein, dans lesquelles le savant professeur insiste, entre autre, sur le fait qu'il s'agit d'une étude scientifique basée sur la décomposition en facteurs des nombres algébriques et se rattachant nécessairement aux travaux cités plus haut. Le désir de gagner 100,000 marks est évidemment beaucoup plus répandu que la compréhension des théories fondamentales des mathématiques modernes. Aussi, comme on devait s'y attendre, plusieurs centaines de soi-disantes démonstrations sont déjà parvenues à la Société scientifique de Göttingue. La participation des mathématiciens proprement dits est en réalité très faible. Les envois sont dus à des étudiants ou étudiantes, des ingénieurs, directeurs de banques, etc.

La Société scientifique de Göttingue ne publiera pas de rapport sur les envois qu'elle continuera sans doute à recevoir encore pendant longtemps. S'il y a lieu, elle se bornera à faire connaître le lauréat dans le délai indiqué ci-dessus.

Nominations et distinctions.

M. P. BOUTROUX est chargé du cours de Mécanique rationnelle à l'Université de Poitiers, en remplacement de M. LEBESGUE, qui prend la chaire de Calcul différentiel et intégral.

M. C. CARATHEODORY, privat-docent, est nommé professeur à l'Université de Bonn.

M. G. DARBOUX, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, est nommé membre de l'Académie des Sciences de Halle.

M. G.-H. DARWIN, de Cambridge, est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Berlin.

M. GOURSAT, répétiteur adjoint, est nommé répétiteur titulaire d'Analyse à l'École polytechnique de Paris, en remplacement de M. H. Laurent, décédé.

M. HAGEN, directeur de l'Observatoire du Vatican, est nommé membre de l'Académie des Sciences de Halle.

M. W. HARTWELL est nommé professeur extraordinaire de mathématique à l'Université de Kansas, E.-U.

M. HELMERT, directeur de l'Institut géodésique de Potsdam, est nommé membre associé étranger de la Royal Society de Londres.

M. HERGLOTZ, professeur extraordinaire à l'Université de Göttingue, est nommé professeur extraordinaire à l'École technique supérieure de Vienne.

M. LAISANT, répétiteur auxiliaire de Mécanique, est nommé répétiteur titulaire à l'École polytechnique de Paris, en remplacement de M. FOURET, admis à la retraite.

M. G. LORIA, professeur à l'Université de Gènes, est nommé membre honoraire de la Société mathématique d'Amsterdam.

M. E. MAILLET, répétiteur auxiliaire d'Analyse, est nommé répétiteur adjoint à l'École polytechnique de Paris, en remplacement de M. GOURSAT, nommé répétiteur titulaire.

M. ERNST NEUMANN, professeur extraordinaire, est nommé professeur ordinaire à l'Université de Marbourg.

M. ERHARD SCHMIDT (Dorpat), privat-docent à l'Université de Bonn, est nommé professeur ordinaire à l'Université de Zurich.

M. SCHUR, de l'École technique supérieure de Karlsruhe, est nommé professeur à l'Université de Strasbourg, en remplacement de M. REYE, admis à la retraite.

M. VOLTERRA, de l'Université de Rome, est nommé membre de l'Académie des Sciences de Halle.
